

**Consultation concernant la modification de l'ordonnance sur l'énergie (OEne) et de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI)**

Monsieur le directeur,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel a pris connaissance du sujet de la consultation du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) relative à la révision de l'ordonnance sur l'énergie (OEne) et de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI) et vous remercie de lui donner la possibilité de donner son avis.

Nous sommes d'accord avec les adaptations prévues concernant les questions techniques générales relatives à l'exécution concernant la rétribution pour l'injection d'électricité à prix coûtant (RPC) et la rétribution unique (RU) et le transfert du processus de versement RPC du groupe-bilan pour les énergies renouvelables à la société nationale du réseau de transport Swissgrid SA.

Nous comprenons que des adaptations des taux RPC et RU soient nécessaires, en particulier dans le domaine du solaire photovoltaïque, dont le marché est très dynamique. Néanmoins, au vu des nombreuses hypothèses prises en compte dans les calculs des prix de revient (installation de référence, taux de change, prix de rachat du courant, taux d'autoconsommation, etc.), nous craignons que la volonté d'investir dans les installations de production d'électricité à base de sources renouvelables ne soit freinée par ces modifications pour les installations photovoltaïques. Il sera alors difficile d'atteindre les objectifs énergétiques ambitieux que les stratégies énergétiques fédérales et cantonales se sont fixées. Par conséquent, en ce qui concerne la RU, nous vous demandons de reprendre les taux de rétribution des installations photovoltaïques proposées par l'association Swissolar, dont les hypothèses nous semblent plus en phase avec la réalité.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Monsieur le directeur, à l'expression de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 24 août 2016

Au nom du Conseil d'État :

Le président,	La chancelière,
J.-N. KARAKASH	S. DESPLAND